

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



BULLETIN DE  
SANTÉ DU VÉGÉTAL  
ÉCOPHYTO

VITICULTURE

N°4 – 15 juin 2023



## A RETENIR

**Flavescence dorée** : fin de période du 1<sup>er</sup> traitement obligatoire  
**Mildiou** : météo capricieuse, risque élevé  
**Oïdium** : forte pression  
**Tordeuses de la grappe** : début de la 2<sup>nd</sup>e génération

## SOMMAIRE

Stades phénologiques  
Flavescence dorée  
Mildiou  
Oïdium  
Tordeuses de la grappe  
Autres  
Prévision météo  
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI  
Rédacteur : Gilles Salva



SCA UVIB, CANICO, CAP,  
Domaine Comte Peraldi,  
Clos Capitoro, Inter Bio Corse,  
Viti-oenoc Conseil

Directeur de publication :  
Stéphane PAQUET  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
Route du stade  
20215 VESCOVATO  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office Français  
de la Biodiversité par les  
crédits issus de la redevance  
pour pollutions diffuses  
attribués au financement du  
plan ÉCOPHYTO.

## • STADES PHENOLOGIQUES

Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables à la pousse.

Les Niellucciu, ainsi que Grenache et Muscat pg, oscillent entre fin de nouaison pour les plus tardifs à début de fermeture de la grappe pour les plus précoces.

Les Vermentinu et Sciaccarellu sont majoritairement au stade petit pois, malgré quelques parcelles qui peinent à nouer.

A noter du millerandage sur Sciaccarellu en Balagne.

## • FLAVESCENCE DOREE

La réglementation a évolué (cf. [arrêté du 27 avril 2021](#)). A partir de 2022, elle se traduit par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

**Arrêté préfectoral et zones délimitées** (identiques à 2022) : cliquer sur [ce lien](#).

**Dates de traitement** : cliquer sur [ce lien](#)

En cas de suspicion, prévenir la DDETSPP (Haute-Corse : 0495585050 - Corse du sud : 0495503940) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

## • MILDIOU

**Biologie** : voir BSV antérieurs.

**Observation** : On note une légère augmentation des symptômes sur feuilles et sur grappes, essentiellement sur Niellucciu et Grenache, mais aussi sur Muscat, Vermentinu et Sciaccarellu (côte orientale, Patrimonio/Cap corse, Ajaccio). Pour l'instant, les fréquences et intensités d'attaque sont faibles, excepté sur des parcelles mal protégées.

Ces symptômes proviennent des contaminations engendrées par les orages de fin mai / début juin.

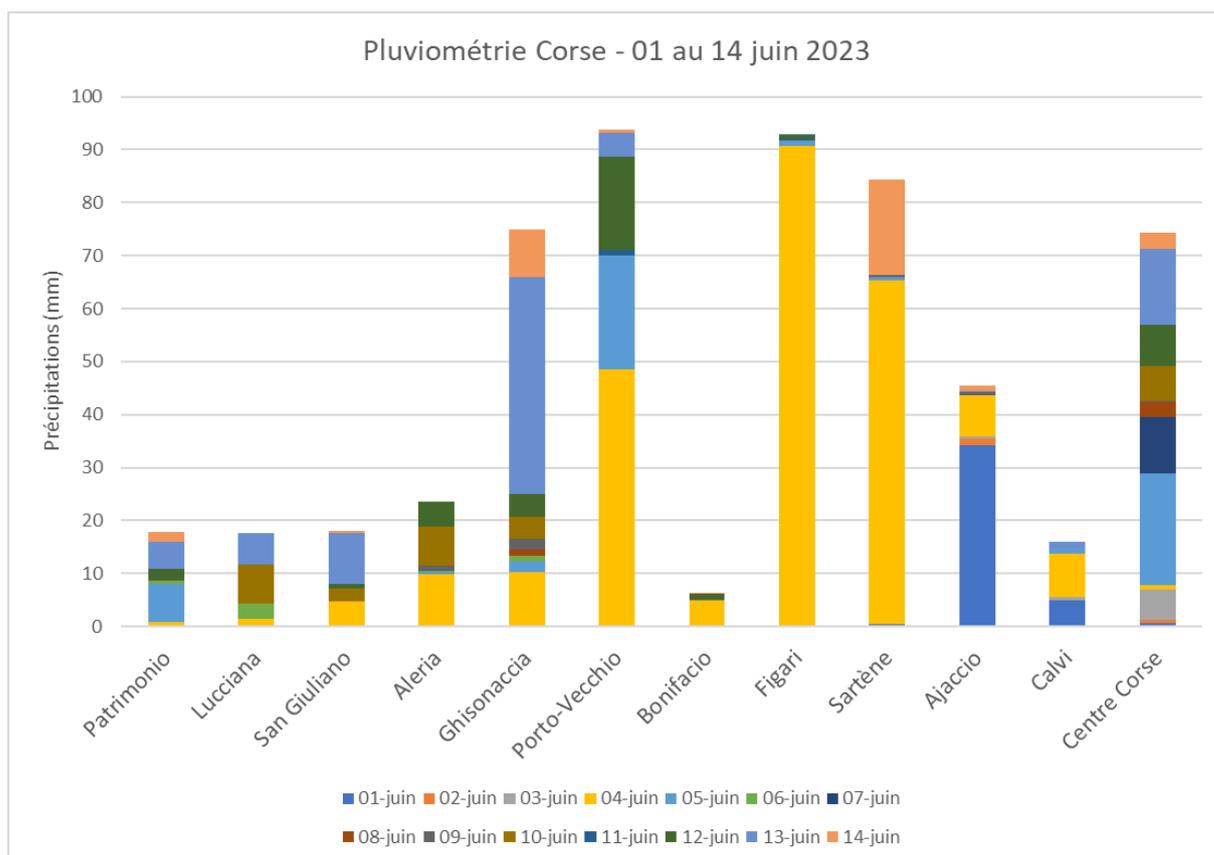
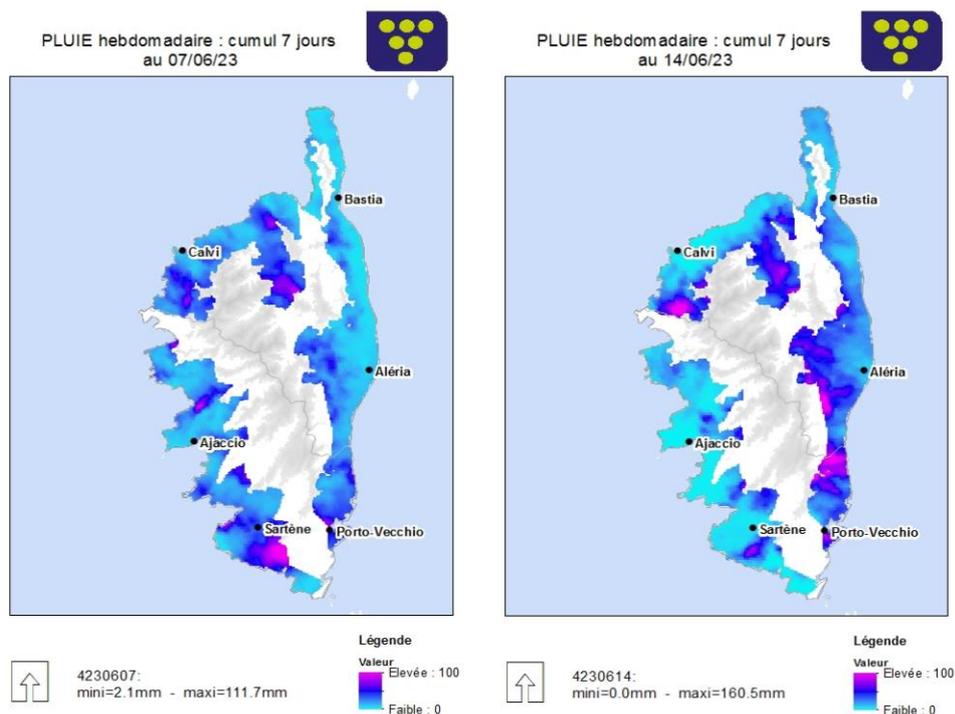
**Evaluation du risque** : Depuis deux semaines, de nouveaux orages s'abattent régulièrement sur toute la Corse (voir cartes et graphique page suivante). Il pleut en moyenne tous les 2 jours, avec des cumuls parfois importants, très localement. Le sud de la Côte orientale, le Centre, et la région Figari/Sartène sont principalement concernés. Ces orages ont engendré des contaminations successives, voire repiquages sur les parcelles déjà atteintes, dont les manifestations devraient apparaître dans les jours à venir.

D'après la modélisation (Potentiel Système), la pression de la maladie est très élevée en tous secteurs, hormis sur Bonifacio (risque faible).



Aucun Faible Moyen Fort Très fort

## Répartition des pluies – cumul hebdomadaire sur les deux premières semaines de juin – Source : IFV



### Gestion du risque :

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

## • OÏDIUM

**Biologie** : voir BSV antérieurs.

**Observations** : Les foyers sont en augmentation, sur feuilles comme sur grappes. Ils concernent majoritairement le Niellucciu et le Biancu Gentile en Balagne, sur la côte orientale et dans le cap Corse/Patrimonio. Des symptômes apparaissent également sur Muscat, Vermentinu, Grenache et Sgiaccarellu. Les fréquences et intensités d'attaques sont très variables, et parfois élevées.

**Évaluation du risque** : La vigne se trouve, jusqu'à fin de fermeture de la grappe, dans une période de forte sensibilité au champignon.

Le risque est étroitement lié à l'historique de la parcelle. Il est fort, particulièrement sur les cépages sensibles et précoces (Niellucciu, Biancu gentile, Chardonnay).



**Gestion du risque** : Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

## • TORDEUSES DE LA GRAPPE

**Biologie** : voir BSV antérieur.

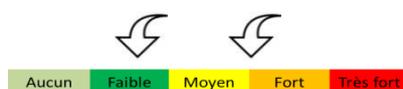
**Observations** : Contrairement aux millésimes précédents, de nombreux glomérules ont été observés en 1<sup>ère</sup> génération (jusqu'à 10 pour 25 grappes dans certaines parcelles) sur Vermentinu, Grenache et Niellucciu en Balagne ainsi que sur la côte orientale. Pour l'instant, aucune capture dans les pièges.

**Évaluation du risque** : Il est encore temps d'évaluer le niveau de population de la première génération par le test de la saumure (comptage larvaire) :

- Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
- Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
- Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
- Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
- Au bout de 20 minutes, débiter le dénombrement
- Répéter l'opération durant une heure minimum.

D'après la modélisation, le vol de 2<sup>ème</sup> génération a dû débuter depuis quelques jours, et les premières pontes devraient être en cours. Les premières éclosions sont prévues pour le courant de la semaine prochaine.

Le risque est faible dans la majorité des cas, moyen à fort pour les parcelles où le seuil de 10 glomérules pour 100 grappes a été atteint en 1<sup>ère</sup> génération et les parcelles historiquement sensibles.



**Méthode alternative** : la **confusion sexuelle** est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

## • AUTRES

• **Pyrale des agrumes** ou du Daphné : Augmentation des populations larvaires sur Grenache, Niellucciu et Vermentinu en Balagne et sur la côte orientale. A surveiller, surtout dans les parcelles ayant causé des dégâts les années précédentes.

• **Cicadelles des grillures** : Populations larvaires en augmentation (côte orientale + Balagne). Début de symptômes sur Vermentinu.

- [Fourmis](#) : Nombreux dégâts sur plantiers. Signalements en Balagne et sur la côte orientale.
- [Cochenilles farineuses](#) : Début d'émergence des larves qui sortent des écorces et remontent dans la végétation.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 16 juin	Samedi 17 juin	Dimanche 18 juin	Lundi 19 juin	Mardi 20 juin	Mercredi 21 juin	Jeudi 22 juin	Vendredi 23 juin
Corse								
	Retour du soleil sur l'ensemble du territoire	Temps ensoleillé sur l'ensemble de l'île ; retour de passages nuageux en fin de journée lundi			Quelques passages nuageux dans la journée		Temps ensoleillé	

## LIENS UTILES

Consulter les notes en cliquant sur les images ci-dessous :

### Notes nationales biodiversité

#### Abeilles sauvages



#### Flore des bords de champs



#### Vers de terre



### Note technique sur les résistances



### Produits de biocontrôle



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.